



Litige sur restitution DVD et livres mediatheque municipale

Par **trampos**, le **20/08/2016** à **12:06**

Bonjour,

Inscrit dans une grande médiathèque municipale, j'y emprunte livres, films sur DVD et CDs audio.

Ces emprunts sont tous munis d'un code-barre, ce qui permet d'avoir informatiquement un suivi sur leur statut (empruntés tel jour, disponibles, rendus tel jour etc...).

Dernièrement, restituant un grand nombre de documents, je ne les ai pas remis en main propre à l'employé chargé de les scanner, car celui-ci étant occupé m'a demandé de les déposer sur une table à l'entrée de la médiathèque.

Or, des individus mal intentionnés, en ont profité pour prendre des DVD et des CD sur cette table. Ces documents n'ayant pas encore été re-magnétisés, le signal d'alarme en sortie n'a pas fonctionné. De même, n'ayant pas été scannés à la douchette, ils figurent toujours sur mon propre compte.

Suis-je responsable de non-restitution et redevable d'une certaine somme pour remplacer ces documents ?

Puis-je invoquer une négligence du personnel de la médiathèque ?

Par **Lag0**, le **20/08/2016** à **14:34**

[citation]Puis-je invoquer une négligence du personnel de la médiathèque ?[/citation]

Bonjour,

Avez-vous la possibilité de prouver que c'est l'employé qui vous a demandé de laisser les objets sur cette table sans surveillance ?

Par **trampos**, le **20/08/2016** à **15:56**

bonjour,

[citation]Avez-vous la possibilité de prouver que c'est l'employé qui vous a demandé de laisser les objets sur cette table sans surveillance ?
[/citation]

non, car j'étais pressé et l'employé m'a dit de tout déposer sur la table en question. Puis, je suis sorti de la médiathèque.

Par **morobar**, le **21/08/2016** à **08:52**

Voilà tout est dit.

Il ne vous reste plus qu'à négocier avec l'établissement pour les convaincre de votre bonne foi.